



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro RM 460

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro RM 460 intitulé** « Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances »

Ledit règlement a pour objet de réviser le Règlement RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances afin notamment de prévoir une disposition visant à interdire le fait de plonger, de sauter ou de se laisser tomber d'un pont, d'une passerelle ou de toute autre infrastructure érigée en hauteur et afin de revoir les dispositions en matière de Cannabis.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant :

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **16<sup>ième</sup> jour** du mois de **mai** de l'an **2025**.

*Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire*  
*Greffière et directrice des affaires juridiques*